

Cabinet BLOIS
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

RSM Secno
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

BROSSARD SA

Société anonyme au capital de 50.666.526 Euros
ZA Le Clos Mesnil
BP 32
27110 LE NEUBOURG



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2009

Cabinet BLOIS
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

RSM Secno
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie
Régionale de Rouen

BROSSARD SA
Société anonyme au capital de 50.666.526 Euros
ZA Le Clos Mesnil
BP 32
27110 LE NEUBOURG

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BROSSARD SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants mentionnés en annexe :

- notes 3.6 et 4.2.2 relatives aux risques financiers et aux engagements en matière de ratios financiers,
- note 4.0 portant sur le contrôle fiscal,
- note 4.3 relatives aux principaux engagements et contentieux en cours liés à la cession partielle du fonds de commerce de FRIANCE.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.1 de l'annexe, votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation. Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société.

Nous avons également pris connaissance du déroulement des contrôles fiscaux au sein du groupe (cf note 4.0 de l'annexe), ce qui nous a permis d'apprécier les raisons pour lesquelles il n'a pas été constaté de provisions dans les comptes sociaux.

Enfin, nous nous sommes assurés du correct traitement comptable du plan d'attribution d'actions gratuites (cf note 4.7 de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

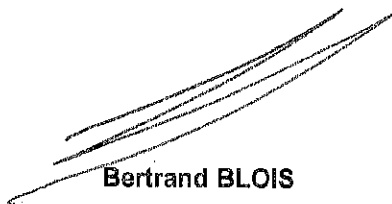
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Evreux et Mont Saint-Aignan, le 29 octobre 2009

Les Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie Régionale de Rouen

Cabinet BLOIS



Bertrand BLOIS

RSM Secno



Eric MASUREL

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2009

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BROSSARD Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise ROUTE DE PONT DE L'ARCHE 27110 LE NEUBOURG Durée de l'exercice précédent* 12
 Numéro SIRET* 4 8 4 7 2 9 2 4 9 0 0 0 1 7 Néant *

				Exercice N clos le, 30062009	N-1 30062008	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
		Terrains	AN	AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	131 982 115	131 982 115
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières*		BH	BI	556 972	891 192	
TOTAL (II)		BJ	BK	132 539 087	132 873 308	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 494		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	2 552 071	2 724 842
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 802 737	8 410 105
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 846 400.....)	CD	CE	5 946 399	2 800 017
Disponibilités		CF	CG	65 472	3 988	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	22 336	173 210	
	TOTAL (III)	CJ	CK	12 392 511	14 112 164	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		649 446	864 040	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	145 581 046	147 849 513	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA BROSSARD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 666 526.....)	DA	50 666 526	50 666 526	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 385 760	8 932 574	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	791 900	285 683	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF	2 904 001	2 894 801	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	15 046 083	5 427 971	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	10 045 867	10 124 329	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	852 610	568 320	
	TOTAL (I)	DL	83 692 749	78 900 206	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	11 685	9 860	
	TOTAL (III)	DR	11 685	9 860	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 182 069	44 154 998	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	18 773 671	23 164 569	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	408 599	803 945	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 469 622	815 931	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régulier	Autres dettes	EA	42 647		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	61 876 610	68 939 445		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	145 581 046	147 849 513		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	37 557 758	31 638 372		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 996	16 704		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ AU DÉCLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA BROSSARD

Néant *

		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	4 463 842	FH		FI	4 463 842
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 463 842	FK		FL	4 463 842	4 596 271
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	488	2 933
	Autres produits (1) (11)					FQ	51	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 464 382
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 330 013	1 930 136
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	89 699	61 175
	Salaires et traitements*					FY	1 509 442	1 363 899
	Charges sociales (10)					FZ	643 664	551 441
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	214 593	133 843
			- dotations aux provisions*			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	1 824		
	Autres charges (12)					GE	864	361
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 790 102	4 040 858
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	674 280	558 352
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	10 408 776	13 006 662
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	17 501	71 495
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	217 018	357 640
Total des produits financiers (V)						GP	10 643 296	13 435 798
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 554 726	4 473 714
	Différences négatives de change					GS	2 484	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 557 210	4 473 714
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	7 086 085	8 962 083
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 - II + III - IV + V - VI)						GW	7 760 366	9 520 436

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA BROSSARD		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	25		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	25		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		31 724	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		574 441	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG	284 315	284 173	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	284 315	890 339	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(284 289)	(890 339)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(2 569 791)	(1 494 232)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	15 107 704	18 035 009		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 061 837	7 910 680		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	10 045 867	10 124 329		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
		- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	488	689
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6					
	obligatoires A9					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
DOTATION AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			284 315			
REPRISE AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					25	
Total			284 315		25	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 JUIN 2009

Note n° 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le programme de titrisation a été abandonné en juillet 2008 au profit de l'affacturage.
- Dividendes reçus de Saveurs de France – Brossard SA 10.408 K€ selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 décembre 2008 de la filiale.
- Rachat en mai 2009 de 180.000 actions propres pour 510 K€

Note n° 2 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009 sont présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Toutes les données contenues dans cette annexe sont exprimées en K EUR.

2.1 - TITRES DE PARTICIPATION

Les titres de participation figurant au bilan pour la somme de 131.982 K€ s'analysent comme suit :

- Apport de Monsieur et Madame SCHUMACHER à l'occasion d'une augmentation de capital en date du 5 décembre 2005 :

- de 515.686 actions Saveurs de France pour	29.910 K€
- de 517.039 BSAR Saveurs de France pour	18.096 K€

- Acquisition dans le cadre d'une OPA suivie d'une OPRO clôturée le 8 juin 2006

- de 1.204.777 actions Saveurs de France pour	72.287 K€
- de 282.882 BSAR Saveurs de France pour	10.269 K€
- Frais liés à cette opération	1.420 K€

Total	131.982 K€
-------	------------

correspondant à 100 % des actions de la société Saveurs de France.

Du fait du remboursement du solde de l'emprunt obligataire, les BSAR n'ont plus d'existence juridique. N'ayant jamais eu vocation à être exercés, ces derniers ont toujours été considérés comme un élément du coût de revient des actions Saveurs de France-Brossard SA y compris le montant des frais correspondants.

Ces titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité, qui prend notamment en compte :

- la rentabilité actuelle,
- la conjoncture économique ainsi que les perspectives de réalisation et de rentabilité futures,
- les capitaux propres consolidés réestimés du sous-groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, principalement à raison des marques BROSSARD et SAVANE, ainsi que le montant de l'écart d'acquisition correspondant constaté dans les comptes consolidés du groupe BROSSARD. Les modalités de détermination de ces éléments résultent de l'application d'une méthodologie définie par le cabinet SORGEM, spécialiste de l'évaluation des marques, et résumée dans l'annexe aux comptes consolidés (notes 2 et 3 sur le bilan et le compte de résultat) du groupe BROSSARD au 30 juin 2009.

2.2 – CREANCES CLIENTS

Les créances clients sont enregistrées à la valeur nominale.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée dès constatation d'un risque de non recouvrement.

2.3 – AVANCES DE TRESORERIE INTRAGROUPE

Une convention de trésorerie existe au sein du groupe Brossard depuis le 1^{er} juillet 2006.

2.4 – VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de souscription. Il n'existe aucune plus-value latente en raison d'une opération d'aller retour au 30 juin 2009.

2.5 – CHARGES A REPARTIR – TRANSFERT DE CHARGES

Conformément à l'avis 2006-A du 7 juin 2006 du Comité d'Urgence du CNC, la société a choisi de répartir sur la durée des emprunts souscrits pour le financement de l'acquisition des titres Saveurs de France-Brossard SA le montant des frais bancaires correspondants. Il est précisé que l'amortissement de ces charges à répartir s'effectue en prenant en compte le rythme de remboursement du capital des emprunts.

Note n° 3 - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 - MOUVEMENTS DES POSTES DE L'ACTIF IMMOBILISE - EN K EUR

	Au 30/06/2008	Augmentation	Diminution	Au 30/06/2009
Valeurs brutes :				
1. Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial et droit au bail				
Concession - Brevet				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR				
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & outil.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL 2 K EUR				
3. Immobilisations financières :				
Actions Saveurs de France-Brossard	131.982			131.982
Prêts				
Actions propres	846	510	846	510
Autres immobilisations financières	44	3		47
TOTAL 3 K EUR	132.872	513	846	132.539
TOTAL 1 + 2 + 3 K EUR	132.872	513	846	132.539
Amortissements :				
1. Immobilisations incorporelles				
Logiciels informatiques				
TOTAL 1 K EUR	0			0
2. Immobilisations corporelles				
Terrain				
Constructions				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations techniques mat. & out.				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL 2 K EUR	0			0
TOTAL 1 + 2 K EUR	0			0

3.2 – ETAT DES PROVISIONS

Rubriques	Solde d'ouverture au 30/06/2008	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Changement de méthode	Variation de périmètre	Autre	Solde de clôture au 30/06/2009
1. Provision pour risques & charges								
Provision pour indemnités retraite*	10	2						12
Provision médailles du travail *								
Provision pour impôts								
TOTAL 1 K EUR	10	2						12
2. Provisions pour dépréciations								
Immobilisations financières								
Stocks matières premières								
Stocks emballages								
Stocks produits finis								
Stock marchandises								
Clients								
Autres créances								
TOTAL 2 K EUR								
TOTAL 1 + 2 K EUR	10	2						12

Résultat d'exploitation	2						
Résultat financier							
Résultat exceptionnel							

* Provisions pour Indemnités de Départ en retraite (IDR) et Médailles du Travail (MDT) :

- Types de régimes

> Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe verse des cotisations définies à différents organismes sociaux. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

> Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent aux salariés des ressources complémentaires par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Elles sont comptabilisées au bilan sous forme d'une provision.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts d'Etat et dont les échéances sont approximativement égales à celles des obligations du Groupe. Le calcul est effectué selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels issus des évaluations relatives aux avantages post-emploi sont comptabilisés directement en résultat sans être étalés.

Au sein du groupe BROSSARD, les régimes à prestations définies regroupent les Indemnités de Départ en Retraite (IDR) et les Médailles du Travail (MDT).

- Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des IDR et des MDT sont les suivantes :

Hypothèses	2009	2008
Taux de turn-over	4%	4%
Taux d'évolution des salaires	2%	2%
Taux d'actualisation	3,74%	4,8%
Age de départ à la retraite	63 ans	63 ans

3.3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES – CHARGES
 CONSTATEES D'AVANCE (cf note 2-5)

	<u>AU 30/06/2009</u>	<u>AU 30/06/2008</u>
Charges à étaler :		
- Frais sur émission emprunts	649 K EUR	864 K EUR
Amortissement selon le rythme de remboursement du capital des emprunts		
Charges constatées d'avance :		
- Frais sur opération de titrisation	- K EUR	142 K EUR
- Autres	22 K EUR	31 K EUR
	<u>22 K EUR</u>	<u>173 K EUR</u>
	=====	=====

3.4 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôts	Résultat net
Résultat courant	7.760	-2.570	10.330
Résultat exceptionnel - Participation	-284		-284
TOTAL K EUR	7.476	-2.570*	10.046

* Profit d'intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale, dont la société est tête de groupe, a pris effet au 1^{er} juillet 2006. Le déficit fiscal du groupe au 30 juin 2008, soit 2.916 K€, a été intégralement utilisé. Il est rappelé que le déficit propre de la société, indéfiniment reportable, s'élève à 1.910 K€.

3.5 – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION – EN K. EUR

En K. EUR	Capital social	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissements	Amortissements dérogatoires	Totaux capitaux propres
Situation au 30/06/2007	50.667	8.932	2.895	5.713	0	284	68.491
Affectation du résultat			5.713	-5.713			0
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements						284	284
Résultat de l'exercice				10.124			10.124
Situation au 30/06/2008	50.667	8.932	8.608	10.124	0	568	78.899
Affectation du résultat		-9	10.134	-10.124			0
Augmentation de capital							
Réduction de capital							
Autres mouvements		-5.538				284	-5.254
Résultat de l'exercice				10.046			10.046
Situation au 30/06/2009	50.667	3.385	18.742	10.046	0	852	83.692

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Le capital est composé de 5.629.614 actions de 9 euros de valeur nominale et est entièrement libéré. La société Brossard détient au 30 juin 2009 272.000 actions propres (contre 92.000 au 30 juin 2008) dont 92.000 ont fait l'objet d'une attribution d'actions gratuites.

3.6 - ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Dettes en K. EUR	Montant brut	Moins d'un an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
à taux fixe				
à taux variable	41.176	16.857	24.319	-
Sous-total K. EUR	41.176	16.857	24.319	-
Encours bancaires autres	87	87		
Dettes Groupe	18.693	18.693		
Fournisseurs et comptes rattachés	408	408		
Dettes fiscales et sociales	1.469	1.401	68	
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés	-	-		
Autres dettes	43	43		
Total dettes K. EUR	61.876	37.489	24.387	

Risques financiers

Risque d'exigibilité anticipé : Covenants relatifs aux emprunts contractés auprès du pool bancaire dans le cadre de l'acquisition de SAVEURS DE FRANCE – BROSSARD

La convention de prêt du 16 décembre 2005, qui avait pour objet le financement de l'OPA-OPR sur les titres de Saveurs de France-Brossard SA et ses avenants du 14 novembre 2007 et du 10 décembre 2008 prévoient que l'emprunteur doit respecter 3 ratios financiers définis comme suit :

R2 = dettes financières nettes/EBE retraité

R3 = cash flow libre/service de la dette.

R4 = dettes financières/fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

- R2 = 6,04 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

- R3 = 1,08 (Ratio devant être supérieur à 0,9)

- R4 = 0,87 (Ratio devant être inférieur à 0,9)

Suite au non respect des covenants R2 et R4 au 31/12/2008, le pool bancaire a fait savoir au groupe le 29/7/2009 qu'il n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant.

Risque de taux

Les emprunts à moyen terme sont libellés en taux variable. L'impact d'une variation sur un an de 1 % est non significatif du fait de la couverture swap.

Le 28 juillet 2006, la société Brossard SA a procédé à une opération d'échange de conditions d'intérêts (swap de taux d'intérêts) ayant pour objet de fixer le taux d'intérêt d'une partie de son endettement et prévoyant les principales modalités suivantes :

- Montant notionnel : 33.000 K€

- Taux d'intérêt fixe : 3,9 % (en échange d'un taux d'intérêts variable Euribor 6 mois)

- Date de commencement : 11/12/2006

- Date d'échéance finale : 10/6/2011

La variation de valeur du swap de taux d'intérêts décrit ci-dessus au 30/6/2009 est un produit de 113 K€.

3.7 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé en totalité en France.

3.8 - RESULTAT FINANCIER

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Le résultat financier se décompose comme suit :		
◆ Dividendes Saveurs de France-Brossard	+10.408	+13.007
◆ Intérêts nets compte courant groupe	-197	-203
◆ Revenus de placement	+217	+357
◆ Intérêts sur emprunts	-2.189	-2.982
◆ Intérêts titrisation/Affacturage	-1.128	-1.206
◆ Agios et frais de banque	-23	-11
◆ Perte de change	- 2	
	<hr/>	<hr/>
TOTAL K EUR	+7.086	+8.962
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

3.9 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
◆ Dotation aux amortissements dérogatoires	-284	-284
◆ Solde frais titrisation.....		-574
◆ Créance perdue Russie.....	-	-32
	<hr/>	<hr/>
	-284	-890
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Note n° 4 – AUTRES INFORMATIONS

4.0 – CONTROLE FISCAL

Les contrôles fiscaux des sociétés BROSSARD, SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD, SAVANE-BROSSARD et BROSSARD DISTRIBUTION sont achevés dans leur phase contradictoire.

Les rectifications effectuées par l'administration fiscale se sont traduites d'une part par des amendes fiscales mises en recouvrement en Août 2009 pour un total Groupe de 345 K€ (SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD : 177 K€ ; SA BROSSARD : 163 K€ ; BROSSARD DISTRIBUTION : 5 K€) et pour lesquelles un recours gracieux est en instance, et d'autre part pour la société SAVANE-BROSSARD par un dégrèvement de plafonnement valeur ajoutée de taxe professionnelle à reverser de 90 K€.

Les amendes ont été provisionnées à hauteur de 221 K€ (SAVANE BROSSARD : 134 K€ et BROSSARD DISTRIBUTION. : 87 K€) et la taxe professionnelle à hauteur de 90 K€ dans la société SAVANE BROSSARD.

4.1 – DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

En K EUR	30/06/2009	Dont < 1 an	2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit (nantissement actions*)	33.176	8.857	24.319	
Emprunts auprès des établissements de crédit (gage sur stocks **)	8.000	8.000		

* Le nantissement concerne la totalité des actions et BSAR Saveurs de France-Brossard SA.

** Sur stocks de Savane-Brossard et Saveurs de France-Brossard. S'y ajoute le nantissement des comptes bancaires CIN.

4.2 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.2.1. – Délégation d'assurances hommes clés au profit des banques (BNP PARIBAS – PALATINE – CIN = Le pool bancaire) :

- Monsieur Guy SCHUMACHER 5.000 K€
- Monsieur Frédéric THYS 5.000 K€

4.2.2. – Engagements en matière de ratios financiers

La société s'est engagée à respecter des ratios financiers calculés sur la base de comptes consolidés couvrant une période de 12 mois. Cf note 3.6.

Par ailleurs, le sous-groupe Saveurs de France-Brossard s'est engagé à respecter des covenants financiers au titre de son emprunt de 7.000 k€ souscrit auprès de LCL en janvier 2008 :

Les 3 ratios suivants doivent être respectés, étant précisé qu'ils sont calculés sur la base des comptes consolidés annuels et semestriels sur 12 mois glissants du sous groupe Saveurs de France – Brossard :

R2 = Dettes financières nettes / EBE retraité

R3 = Cash flow libre / Service de la dette

R4 = Dettes financières / Fonds propres

Au 30 juin 2009, ces ratios s'établissent comme suit :

R2 = 1,81 (Ratio devant être inférieur à 3,5)

R3 = 1,- (Ratio devant être supérieur à 0,9)

R4 = 0,83 (Ratio devant être inférieur à 0,9)

Suite au non respect des covenants R2 et R4 au 31/12/2008, la banque LCL a fait savoir au groupe le 18/8/2009 qu'elle n'entendait pas donner suite au cas de défaut en résultant. En outre, cet emprunt à taux fixe de 4,99%, remboursable sur une durée de 5 ans est assorti de diverses clauses parmi lesquelles celle de défaut croisé et celle d'actionnariat (appartenance de l'emprunteur au groupe Brossard)

4.2.3. – Autres engagements

- a) BROSSARD SA s'engage à ce que le groupe ne consente pas de sûretés nouvelles sans accord préalable du pool bancaire à l'exception de celles liées à l'activité courante.
- b) Au-delà des obligations d'information sur tous événements inhabituels ou actes ordinaires dans la vie des sociétés du groupe, BROSSARD SA doit requérir l'accord du pool bancaire pour tous investissements du groupe consolidé supérieurs à 5 millions d'€ HT par exercice (limite toutefois portée à 8,7 millions d'euros HT pour l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes nouvelles dettes financières supérieures à 1,5 Million d'€ au niveau du groupe (limite portée à 26.650 k€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2008), pour toutes opérations de cession d'activité et (ou) de croissance externe, et plus généralement, pour effectuer des opérations ayant un impact significatif sur les biens sociaux et les activités.
- c) En garantie des opérations de cessions bail organisées par Savane-Brossard sur ses sites de Castelsarrasin et Pithiviers, octroi d'un nantissement des éléments incorporels des contrats (droit au bail et bénéfice des promesses de vente) assorti d'un engagement sur le maintien de l'actionnariat de Brossard dans Saveurs de France- Brossard et de Saveurs de France-Brossard dans Savane-Brossard.
- d) Divers autres engagements ont été pris par BROSSARD SA qui ont essentiellement pour objet la sauvegarde des actifs du groupe et l'affectation des dividendes intra groupe en priorité au remboursement des emprunts.
- e) Le sous groupe SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD s'est engagé à donner en garantie à première demande un montant de 45.000 K€ en faveur du FCC titrisation. Il est rappelé toutefois que le programme de titrisation a été résilié en juillet 2008 remplacé par un contrat d'affacturage signé le 5 juin 2008 entre le société Brossard Distribution et Natixis Factor. La société Brossard SA s'est portée caution solidaire de Brossard Distribution à hauteur de 16.000 K€. Il est rappelé que ce contrat a commencé de produire ses effets en juillet 2008.

4.3. – PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ET CONTENTIEUX EN COURS LIES A LA CESSION PARTIELLE DU FONDS DE COMMERCE DE FRIANCE

1/ Principaux engagements

Il est rappelé que le premier cessionnaire du fonds de commerce de Pikiche a été défaillant. Il en est résulté un plan de cession selon décision du Tribunal de Commerce de Besançon du 27 Septembre 2004 au bénéfice de la société SAS Glaces Erhard Développement. Compte tenu de ces différents évènements, les principaux engagements liant la société Friance sont les suivants :

→ Crédit vendeur

* Eviol Nature

Le crédit vendeur consenti à Eviol Nature s'est traduit par l'existence de créances ayant donné lieu à provisions

* Glaces Erhard Développement

Il est rappelé que la vente immobilière a été actée par le Tribunal de Commerce de Besançon le 27 Septembre 2004 pour un prix de 600 K€ payable en 120 mensualités moyennant un taux d'intérêt de 3,5 % l'an, la première étant fixée le 1^{er} Janvier 2006.

→ Sûretés

* Eviol Nature

L'inscription de nantissement du fonds de commerce a été abandonnée.

* Glaces Erhard Développement substituée par Erhard Viennoiserie Traiteur

La société Friance a fait réserve expresse à son profit du privilège de vendeur et de l'action résolutoire y attachée (inscription hypothécaire).

→ Contrat de fabrication

Le contrat de fabrication qui permettait à la société Eviol Nature de fabriquer pour le compte de Saveurs de France-Brossard les produits faisant partie du fonds de commerce cédé a été annulé par décision de l'administrateur judiciaire d'Eviol Nature du 2 Juillet 2004.

2/ Contentieux en cours

La Société EVIAL NATURE s'est avérée défaillante, pour avoir émis des chèques bancaires et billets à ordre sans provisions, ce qui a fait l'objet en juin 2004 d'une plainte pénale avec constitution de partie civile de FRIANCE SAS à l'encontre d'EVIAL NATURE et de son gérant. Le Procureur de la République près le TGI de Paris a requis un non-lieu, en date du 18 février 2009.

Afin de favoriser un projet de reprise auprès du Tribunal de Commerce de Besançon, FRIANCE SAS a accepté de réviser le prix de cession proposé pour l'immobilier du site de Thurey-Le-Mont, pour le passer de 1 million d'euros à 600 000 euros, en l'assortissant d'un délai de paiement sur dix années.

Aussi, sur ces bases, le Tribunal a retenu la Société Glaces Erhard Développement.

La cession de l'ensemble immobilier, sur ces bases, a été réalisée le 7 avril 2005.

Parallèlement, l'administrateur judiciaire d'EVIAL NATURE a jugé utile d'intenter à l'encontre de FRIANCE SAS différentes actions auprès du Tribunal de Commerce d'Evreux :

- une première pour dénoncer une compensation financière effectuée par FRIANCE SAS (1.500 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen ;
- une seconde pour obtenir condamnation de FRIANCE SAS pour dol avec demandes d'indemnisations (de l'ordre de 5.000 K€), pendante devant la Cour d'appel de Rouen aux termes de l'appel formé le 27 janvier 2009 par EVIAL NATURE par suite du jugement rendu le 11 décembre 2008 par le Tribunal de Commerce d'Evreux déboutant EVIAL NATURE de l'intégralité de ses demandes et la condamnant aux dépens et frais irrépétibles.

En date du 8 septembre 2006, Monsieur LHOMMEAU, es qualité, à l'encontre duquel FRIANCE SAS a porté plainte pour escroquerie en juin 2004 et qui a fait l'objet d'une réquisition de non-lieu par le Procureur de la République, a assigné FRIANCE SAS auprès du Tribunal de Grande Instance d'Evreux à hauteur de 7.900 K€. Cette affaire est pendante devant le TGI d'EVREUX.

Après analyse de ces demandes, malgré la réquisition de non-lieu du Procureur de la République envers la société EVIAL NATURE et Monsieur LHOMMEAU, et compte tenu d'une décision des juges du fond dans cette affaire en faveur de FRIANCE, FRIANCE SAS et le Groupe BROSSARD n'ont pas jugé utile de provisionner tout ou partie des prétentions formulées par les parties adverses.

4.4. – REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Rémunérations fixes	594	574
Rémunérations variables	-	-
Avantages divers	14	7
Total	<u>608</u>	<u>581 (1)</u>

4.5 - EFFECTIF A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'effectif est composé du comité de direction, soit 9 personnes

4.6 – INFORMATIONS RELATIVES AUX STOCKS OPTIONS

Néant

4.7 – INFORMATIONS RELATIVES AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration, sur autorisation de l'assemblée générale, a décidé, au cours des séances du 4 mars et du 14 avril 2009, une attribution gratuite d'actions assortie des conditions suivantes :

a) une période d'acquisition :

L'attribution des actions ne deviendra définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée de 4 ans, courant à compter du 4 mars 2009, date de la réunion du conseil d'administration ayant décidé l'attribution.

b) une obligation de conservation :

A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ont une obligation de conservation des actions pendant deux années supplémentaires durant lesquelles ces actions sont incessibles.

Principales caractéristiques du plan d'attribution gratuite d'actions :

Date de l'assemblée générale autorisant les attributions gratuites d'actions : 12 décembre 2007

Dates du conseil d'administration : 4 mars 2009 (date d'attribution)
14 avril 2009

Nombre de bénéficiaires : 2

Nombre d'actions attribuées : 92.000
(soit 1,6 % du capital social)

Détail :

Directeur général délégué 61.300

Directrice générale adjointe 30.700

Date d'acquisition : 4 mars 2013

Date de fin d'incessibilité : 4 mars 2015

Aucune attribution gratuite d'actions n'a été décidée au cours d'un exercice précédent.

Une provision basée sur la valeur de rachat des titres, soit 846 K€, est enregistrée au 30 juin 2009 à hauteur de 68 K€ pour tenir compte des services rendus par les bénéficiaires pendant la durée du plan d'attribution d'actions.

Note n° 5 - INFORMATIONS GROUPE

5.1 - TITRES DE PARTICIPATIONS

S.A. SAVEURS DE FRANCE-BROSSARD S.A.

- Montant du capital social 3.441 K EUR
- Forme juridique S.A
- Pourcentage contrôle 100 %
- Résultat du dernier exercice clos (30/06/2009)... 1.663 K EUR
- Capitaux propres 6.580 K EUR

5.2 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Informations financières filiales et participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	C.A. H.T. du dernier exercice écoulé 2009	Résultats (bénéfice ou perte) de l'exercice 2009	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				brute	nette					
1/ Filiales (>50%)										
SA Saveurs de France-Brossard	3.441	139	100	131.982	131.982			20.242	1.663	10.408
2/ Participations (entre 10 & 50 %) – Néant										
3/ Autres participations (< 10 %) - Néant										
4/ Ensemble filiales françaises				131.982	131.982					
5/ Ensemble filiales étrangères				néant						

5.3 - ENTREPRISES LIEES

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (en milliers d'euros)				
POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES			
	liées		avec lesquelles la sté a un lien de participation	
	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2008
Avances et acomptes sur immobilisations				
Participations	131.982	131.982		
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Avances & acomptes versés sur commandes (actif circulant)				
Créances clients et comptes rattachés	2.552	2.714		
Autres créances	3.750	7.461		
Capital souscrit appelé non versé				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes groupe	18.693	23.026		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169	506		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Autres dettes	43			
Produits de participation	10.408	13.007		
Autres produits financiers	17	71		
Charges financières	215	274		

6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture ne mérite d'être signalé.